DIRECTION GENERALE ADJOINTE CLIENTS
Frédéric FOURET / LP2026

VENTES DE LOGEMENTS
EN APPLICATION DE LA LOI N° 86-1290 DU 23 DECEMBRE 1986

Le Bureau du Conseil d'Administration est informé de la vente d'un garage en application de la loi n° 86-1290 du 23 Décembre 1986 modifiée par la loi ELAN du 25 juin 2018.et des dispositions du décret n° 2019-1183 du 15 novembre 2019.

Vu la délibération 2021-16 du Conseil d'Administration du 28 juillet 2021 donnant compétence au Bureau du Conseil d'Administration conformément à l'article R 421-16 du Code de la Construction et de l'Habitation.

Il est proposé au Bureau du Conseil d'Administration :
- D'autoriser la vente par l'Office dudit garage,
- De faire rédiger l'acte de vente en la forme notariée,
- De donner tous pouvoirs au Directeur Général pour signer tous documents se rapportant à cette affaire.

Acquéreur :

[redacted] domiciliée à GRAVELINES, [redacted]

Est acquéreur du garage [redacted] situé à GRAVELINES, [redacted]

Prix de vente : 8 000 € Prix Marché : 8 000 € V.N.C [redacted]

Garage vacant
Lot 62 de la copropriété
Prix Commercial : 8 000€

ADOPTE

Pour extrait conforme
le Directeur Général
Eric.COJON

Accusé de réception en préfecture
059-378072144-20260910-BCA260910-281A-DE
Date de télétransmission : 15/09/2026
Date de réception préfecture : 15/09/2026